

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique Pôle opérations et aménagement

MARCHÉ PUBLIC ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux d'espace verts, d'accompagnements et d'entretien d'espaces verts sur le périmètre de l'OIN Bordeaux Euratlantique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

Procédure de passation

2025T-PA0008

04/09/2025 à 12:00

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

Acheteur :

Adresse jusqu'à septembre 2025 :

Représentant : Madame la Directrice Générale de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Adresse : EPA - Bordeaux Euratlantique Le Prélude

140 rue terres de Borde

CS 41717

Adresse à partir de septembre 2025 :

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Les Cimes 2 rue Philippe JOLY 33 800 Bordeaux

33081 Bordeaux Cedex Téléphone : 05 57 14 44 80

Site internet: https://www.bordeaux-euratlantique.fr/

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : travaux d'espace verts, d'accompagnements et d'entretien d'espaces verts sur le périmètre de l'OIN Bordeaux Euratlantique

Définition des travaux d'espaces verts d'accompagnement et de leur entretien qui seront nécessaires dans le cadre de l'aménagement de l'OIN implantée sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac.

Code CPV	Libellé CPV
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
77310000-6	Réalisation et entretien d'espaces verts

Caractéristiques principales du contrat :

❖	Objet du contrat	Travaux d'espace verts, d'accompagnements et d'entretien d'espaces verts sur le périmètre de l'OIN Bordeaux Euratlantique
	Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
l E	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
≔	Structure	2 lots
8	Lieu d'exécution	Périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, communes de Bègles, Bordeaux, Floirac (33)
(2)	Durée	12 mois - 3 reconductions
*	Développement durable	Clause environnementale et clause sociale (lot 2 marché réservé)
₹,	Pénalités de retard	P = V x R / 3000

Révisables (formule)

Prix unitaires

Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Туре	Objet, délai
Lot	Lot n°1 - Travaux d'espaces verts généraux et gestion de la biodiversité - montant maximum 1 050 000,00 € HT (reconductions comprises), 12 mois à compter de la notification du contrat
Période	(CPV 77310000-6 : Réalisation et entretien d'espaces verts) Période initiale,12 mois
renoue	Felloue Illitiale, 12 Illois
Période	Reconduction,12 mois
Période	Reconduction,12 mois
Période	Reconduction,12 mois
Lot	Lot n°2 - travaux d'entretien sur les parcelles propriétés de l'EPABE - montant maximum 150 000,00 € HT (reconductions comprises), 12 mois à compter de la notification du contrat
	(CPV 77310000-6 : Réalisation et entretien d'espaces verts)
Période	Période initiale,12 mois
Période	Reconduction,12 mois
Période	Reconduction,12 mois
Période	Reconduction,12 mois

Définitions :

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation

Période : Durée définie d'exécution du contrat reconductible

Marché réservé :

Les dispositions concernent les prestations suivantes :

- Lot n°2 - travaux d'entretien sur les parcelles propriétés de l'EPABE :

Le contrat est réservé aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) (article L.2113-12 du code de la commande publique) et aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) (article L.2113-13 du code de la commande publique).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Planning prévisionnel de la consultation* :



Publication de la consultation



Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat

juillet 2025 juillet eptembre 202



Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs

Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles



Classement des offres et attribution du contrat



Signature et notification du contrat

Information des candidats non retenus



Démarrage des prestations

octobre 2025

octobre 2025

*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- DC1 + DC2 + DC4 + Notices
- Pièces comptables types et modèles
- RCFN
- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement, lots 1 et 2
- BPU, lots 1 et 2
- CCAP et son annexe RCFN
- CCTP, lots 1 et 2
- DQE, lots 1 et 2

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Pour le lot 2, les candidats peuvent se constituer en groupement avec d'autres opérateurs économiques présentant uniquement la qualification d'EA, d'ESAT ou de SIAE.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Déclaration de sous-traitant (DC4)	Le cas échéant, le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations du contrat après acceptation du sous-traitant par l'acheteur.
	Le titulaire remet à l'acheteur une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) remplie et signée par le sous-traitant et le titulaire, comportant la nature et le montant des prestations sous-traitées ainsi que les conditions de paiement.
	Cette déclaration s'accompagne :
	 Attestation relative à l'onglet K le cas échéant Copie du contrat de sous-traitance
	Informations relatives au sous-traitant :
	 Certificat d'immatriculation Attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois Attestation de régularité sociale de moins de 6 mois Attestations d'assurance : responsabilité civile pro Références Moyens humains Moyens techniques RIB Pour le lot 2, seuls les sous-traitant qualifiés d'EA, ESAT ou SIAE seront agrées,
	dès lors le titulaire transmet en complément : • Moyen de preuve de la qualité d'EA, ESAT ou SIAE du sous-traitant
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle	
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références travaux	Liste des travaux similaires exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Déclaration d'effectifs	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Document Descriptif

Capacité technique et professionnelle

Capacité technique et professionnelle : minima exigés

En complément pour le lot 2, situation juridique

- Pour les Entreprises Adaptées (L5213-13 du code du travail), un contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Pour les Etablissement et service d'aide par le travail selon la règlementation en vigueur (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles), la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création, et produire l'arrêté. Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale et emploie au moins 50% de personne en situation de handicap.

Pour les structures d'insertion par l'activité économique :

- Une photocopie intégrale de l'agrément ou de la convention d'objectif triennale avec la DDETS, afin de valider l'éligibilité du candidat de soumissionner à ce marché, en faisant clairement apparaître la date et la durée du conventionnement,
- Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale, et emploie une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés.

Si, au cours de l'exécution du marché, la date de validité de l'agrément de ladite structure arrive à échéance, celle-ci transmet obligatoirement à l'acheteur la décision de renouvellement ou non de son agrément. Dans l'hypothèse où la structure titulaire perdrait son agrément au cours de l'exécution du marché réservé, l'acheteur se verrait contraint de procéder à la résiliation de celui-ci.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
BPU	Bordereau de prix unitaire
DQE	Détail quantitatif estimatif

Document	Descriptif
Mémoire technique	Le mémoire technique ne devra pas dépasser 20 pages maximum (hors page de garde, sommaire et annexes). Il comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur et respectera le sommaire ci-contre :
	Partie 1 : Moyen humains et équipe dédiée : CVs + références
	 Partie 2 : Compréhension des missions, des attentes et des enjeux du maître d'ouvrage
	 Partie 3 : Méthodologie, Organisation et Pilotage Pertinence de la méthodologie, de l'organisation et du pilotage mis en œuvre par le prestataire pour répondre aux commandes. Pertinence de la méthodologie pour assurer un suivi exhaustif et rigoureux des déchets

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Le Prélude 140 rue terres de Borde CS 41717 33081 Bordeaux Cedex

Contact : Service marchés publics

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas

traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « elDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Prix
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre du mémoire technique :
	Moyen humains et équipe dédiée : CVs + références (10 pts)
	 Compréhension des missions, des attentes et des enjeux du maître d'ouvrage (10 pts)
	 Méthodologie, Organisation et Pilotage (20 pts) Pertinence de la méthodologie, de l'organisation et du pilotage mis en œuvre par le prestataire pour répondre aux commandes. Pertinence de la méthodologie pour assurer un suivi

Critère et pondération	Descriptif
	exhaustif et rigoureux des déchets

Modalités de calcul des notes :

La valeur des sous critères du critère « technique » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante.
- disqualifiée: lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

Ensuite les notes des sous-critères du critère « technique » sont pondérées suivant les points indiqués ci-dessus.

La valeur « technique » est notée **sur 40**, elle est le résultat de la somme des valeurs des sous critères pondérées.

La valeur « prix » n'est pas décomposée en sous-critères, elle est calculée de la façon suivante : La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 60, et la note d'une offre de prix P étant de 60 x P0 / P

Note finale: sur 100 points, résultat de la somme: (note « valeur technique ») + (note « prix »).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques

substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de moins de 3 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de 6 mois
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de moins de 3 mois
RIB	Relevé d'identité bancaire du compta sur lequel l'acheteur adresse les paiements.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet CS 21490 Bordeaux 33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00

Courriel: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Télécopie : 05 56 24 39 03

Site internet: bordeaux.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers: Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Mme. la Déléguée à la protection des données ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021